

ACHAT DU FONDS PAR LE LOCATAIRE GERANT - PERSONNE PHYSIQUE

Attention ces documents sont à fournir en 1 exemplaire RCS et 1 copie pour le RM

- Pouvoir (dossier déposé par un tiers)*
- Formulaire P2 complété et signé

PIECES CONCERNANT LE FONDS

- Copie de l'acte d'achat après enregistrement auprès des services fiscaux et l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal et la date de parution) ou copie du journal ayant publié l'avis*

FRAIS DE DOSSIER

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

- 13.33 € à l'ordre de la CMAR IDF CMA93 (règlement en chèque ou mandat)
- 100 € Assistance
- Micro entreprise : 60 € (frais d'assistance CFE)

Pour le Greffe du Tribunal de Commerce

- 51.39 € à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat)
- Micro entreprise : aucun frais

AUTRES DOCUMENTS :

* modèle et liste des journaux, téléchargeables sur : www.cma93.fr